

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution de subventions à diverses associations à caractère culturel pour l'année 2018

P. J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

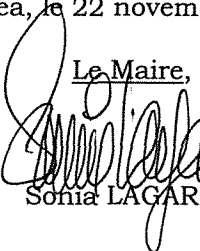
Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les subventions sollicitées au titre l'année 2018 par les associations dont les activités culturelles ou festives participent activement à la vie de la cité et que la Ville estime opportun de soutenir financièrement. La stratégie d'attribution de ces subventions a été fixée par délibération du conseil municipal n° 2015/768 du 23 juin 2015.

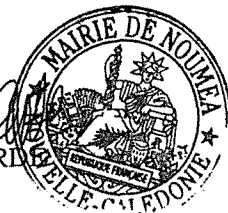
La liste de ces subventions est détaillée dans le tableau ci-annexé.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement à diverses associations à caractère culturel des subventions ci-annexées pour un montant total de 450.000 F/CFP.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 22 novembre 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DEMANDES DE SUBVENTIONS A CARACTERE CULTUREL RETENUES

Budget annuel subvention de
fonctionnement 2018 : 124.112.000 F
Budget déjà attribué pour 2018 : 122.535.000 F
Reliquat budget 2018 : 1.577.000 F
Proposition d'attribution : 450.000 F
Disponible après proposition : 1.127.000 F

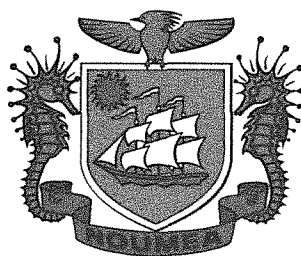
NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET OU DE L'ASSOCIATION	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2017	COMMENTAIRES	MONTANT PROPOSE
ASSOCIATION REGIONALE CREATIONS-ARTS-NATURE-EDITIONS (ARCANE) Pdte : Anne-Marie CALMY	2010	Organisation de visites, ateliers et réalisation d'un livret pédagogique sur le thème <i>Notre avenir est aussi bleu</i> en 2019	300 000 F	2 190 000 F	Province Sud : 300 000 F	200 000 F	Favorable	200 000 F
ASSOCIATION BE SWING Pdt : Benoit GHANOTAKIS	2018	Organisation d'un workshop du 4 au 13 juillet 2019 dans le cadre de la promotion de la danse Lindy Hop et venue de professionnels internationaux	150 000 F	1 050 000 F	Gouvernement : 100 000 F Province Sud : 200 000 F	sans objet	Favorable avec une représentation pour la Ville de Nouméa (moyens techniques à la charge de la ville)	150 000 F
ASSOCIATION POUR LA DIFFUSION DES THESES SUR LE PACIFIQUE Pdt : Philippe PALOMBO	1986	30ème édition du concours Thèse-Pac	100 000 F	518 099 F	-	100 000 F	Favorable	100 000 F
TOTAUX								450 000 F

1006

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

26 DEC. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le jeudi 20 décembre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 10.12.2018	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Henri OUILLEMON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Laurène CASSAGNE
	M.	Marc MANSEL	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	M.	Daniel LEROUX	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Françoise SUVE	M.	Gaël YANNO
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Isabelle LAFLEUR
	M.	Marc ZEISEL	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
DATE D'AFFICHAGE 12.12.2018	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Félicia BALLANGER
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Charles ERIC
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Janine BAJON	Mme	Dina REY
	Mme	Karine DESTOURS	M.	Hnadriane HNADRIANE
	Mme	Christine BELLET		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Germaine NEWEDOU
			Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Christophe CHEVILLON
			M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Patrick SENS
Nombre de présents	:	35	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Charlène SOERIP
			M.	Pierre FAIRBANK	M.	André WAMO
Nombre de votants (14 procuration)	:	49	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Sonia BACKES
			Mme	Sabine KAGY	M.	Jonas TAOFIFENUA
			M.	Christophe OBLED	M.	Angélo PITO
			M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Mireille LEVY

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/1006

autorisant le versement de subventions à diverses associations à caractère culturel
pour l'année 2018

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **20 DEC. 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2015/768 portant adoption de la nouvelle stratégie de la Ville en matière d'attribution de subventions à des groupements et associations à caractère culturel,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/177 du 12 mars 2018 relative au budget principal primitif 2018 de la Ville,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/283 du 22 novembre 2018,

La Commission de la Culture, du Patrimoine et des Echanges Culturels entendue en séance du 27 novembre 2018,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Un crédit de 450.000 F/CFP est prélevé sur le chapitre 65 "Charges de gestion courante", pour être versé aux associations suivantes :

ASSOCIATION REGIONALE CREATIONS-ARTS-NATURE-EDITIONS (ARCANE) (Organisation de visites, ateliers et réalisation d'un livret pédagogique sur le thème <i>Notre avenir est aussi bleu</i> en 2019)	200.000 F
ASSOCIATION BE SWING (Organisation d'un workshop du 4 au 13 juillet 2019 dans le cadre de la promotion de la danse Lindy Hop et venue de professionnels internationaux)	150.000 F
ASSOCIATION POUR LA DIFFUSION DES THESES SUR LE PACIFIQUE (30 ^{ème} édition du concours Thèse-Pac)	100.000 F

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 20 DEC. 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

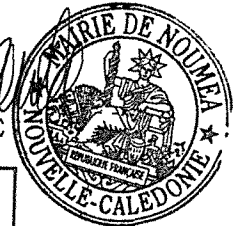
NOUMEA, LE 26 DEC. 2018

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
D.C.P.R.	- 1
SGL	- 1
AFFICHAGE	- 1

Le Maire,

Sonia LAGARDE



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

26 DEC. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 26 DEC. 2018
au Commissaire Délégué

et notifié le
et / ou publié le 27 DEC. 2018
est exécutoire de plein droit

Pour le Maire et par délégation,



Patricia VAN RYSWYCK
1^{re} adjointe au Maire
chargée de l'état civil et des services à la population